



SALON de la PHOTOGRAPHIE

« 12ème édition »

Gymnase Michel ADAM à OCTEVILLE SUR MER.

Samedi 1 et Dimanche 2 JUIN 2024 (10h00 à 18h00)

REGLEMENT

Thème : Chaque exposant choisira son propre thème ; rien n'est imposé. Il devra présenter ses tirages (environ 4 à 8) de manière homogène. Les supports doivent être rigides et équipé d'un système d'accrochage compatible de crochets en esse « S ».

Titre : Le nom de la série nous sera communiqué avant le 15 avril 2024. Il sera accompagné d'une photo (définition 1920X1080) représentative de votre série.

Accrochage : L'accrochage des photos se fera le vendredi 31 mai de 18h à 20h... et samedi 1er de 8h à 9h30. Chaque participant disposera de deux grilles munies d'un système d'accrochage, (recto) de 2m x 1m chacune orientées à 120°, soit un total de 4 m². N'oubliez pas vos crochets (en S) pour les grilles. Il est conseillé de ne pas mettre de cadres vitrés pour éviter les reflets.

Retrait des œuvres : Le retrait des œuvres se fera le dimanche 2 Juin après la fermeture du salon. Aucune œuvre ne pourra être retirée pendant l'exposition, même si elle a été vendue.

Vernissage de l'exposition : Il aura lieu le samedi 1 Juin, à 18h en présence des personnalités invitées. La présence des exposants est fortement souhaitée durant toute la durée du salon.

Communication : Les frais de communication sont à la charge de l'association Reflex. Des affiches seront à la disposition des exposants.

Assurance : L'association s'engage à veiller au plus grand soin des photos exposées, mais décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradations qui pourraient intervenir pendant le salon. A noter que, en dehors des heures d'ouverture, la salle est placée sous surveillance d'un système de sécurité. Chaque exposant désirant une garantie supplémentaire reste libre de contracter une assurance personnelle.

Annulation : L'association se réserve le droit d'annuler cette manifestation à tout moment si des événements, indépendants de sa volonté, intervenaient et risquaient de compromettre le bon déroulement de celle-ci.

Association REFLEX ; adresse : 6 rue du Lieutenant André MALANDAIN 76930 Octeville sur Mer
associationreflex76930@gmail.com

Association loi de 1901 n° d'enregistrement : W762004910 paru au Jo du 22/11/2011
Numéro SIRET : 837 915 933 00019

Membre de la Fédération Photographique Française n°02-2038

REGLEMENT (suite)

Entrées : La somme de 3 € (gratuit jusqu'à 12 ans et pour les Personnes à Mobilité Réduite) sera demandée aux visiteurs à l'entrée du salon. Le ticket servira de bulletin de vote au tirage d'une tombola. Un bulletin de vote vous sera remis afin de classer, si vous le souhaitez, vos séries favorites.

Respect : Chaque exposant est responsable de ses œuvres et doit donc respecter les règles sur la dignité d'autrui et le droit à l'image selon les lois en vigueur.

Auteurs mineurs : Tout participant âgé de moins de 18 ans au premier jour du salon doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au concours et à l'exposition et accepter le présent règlement.

Inscription : Une pré-inscription se fera par courriel à ces 2 adresses :

associationreflex76930@gmail.com.

nellypetibon3@gmail.com

L'inscription définitive se fera par courrier à l'adresse : Association Reflex 6 rue du Lieutenant André Malandain 76930 Octeville-sur-mer.

Une somme de 15,00 € pour les exposants non adhérents et de 10,00€ pour les exposants adhérents à l'association (hors membre du club photo REFLEX) sera demandée, chèque au nom de « association Reflex – Club Photo ». Le chèque sera joint impérativement au bulletin d'inscription. Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué. La date limite des inscriptions au salon est fixée au 30 avril 2024. Elles seront closes dès que le nombre limite d'exposants (70) sera atteint.

Tombola : Une tombola sera organisée. Les lots seront des photos ou autre que les exposants auront volontairement eu la gentillesse d'offrir.

Concours : Chacun (exposant ou visiteur) pourra voter pour ses séries préférées à l'aide de son ticket de vote (ou d'inscription pour les auteurs). Il inscrira les trois séries de photos (dans l'ordre de préférence). Un jury d'experts se prononcera également.

Les photographies signées ne seront pas jugées

Les résultats du prix du Jury seront proclamés samedi 1 juin à 18h00 . Les résultats du prix du public seront annoncés le dimanche 2 juin à l'issue de l'exposition. Il n'y aura pas de classement général.

Repas des exposants : Un repas sera organisé le samedi soir pour les exposants. Il vous est proposé pour une somme forfaitaire d'environ 35 euros par personne (1/2 tarif pour les enfants de – 12 ans).

L'inscription et le chèque seront joints à celle de l'exposition. Précisez le nombre de personnes si l'exposant est accompagné. Le chèque est à libeller au nom de « association REFLEX– Club Photo » et à remettre à l'inscription impérativement.

Possibilité de se restaurer sur place le samedi midi et le dimanche midi pour environ 12 à 15€.

Tous les exposants autorisent l'association « REFLEX » à utiliser le droit à l'image sur les photographies exposées durant le salon au titre de la promotion et de la communication.

Du fait de sa participation, chaque exposant s'engage à respecter ce règlement.

Octeville-sur-mer, le 10 janvier 2024 le Comité d'Organisation